

conjointe décrivant les objectifs clés et les principes d'une ZLEA.

- Neuf groupes de négociation et trois organes consultatifs sont créés.
- Le Canada est choisi pour présider les négociations de la ZLEA au cours des 18 premiers mois. À ce titre, le Canada préside le Comité des négociations commerciales (CNC) des négociateurs en chef.
- En avril 1998, les négociations sur la ZLEA sont lancées officiellement par les dirigeants.
- En juin 1998, le CNC établit des programmes de travail pour les neuf groupes de négociation et les trois organes consultatifs.
- En septembre et octobre 1998, les neuf groupes de négociation et les trois organes consultatifs se réunissent pour organiser leur travail.
- En décembre 1998, le CNC examine les travaux des groupes de négociation et des groupes consultatifs et fait progresser la facilitation du commerce.
- Un Canadien est choisi pour exercer la fonction de directeur du Secrétariat administratif de la ZLEA à Miami.

En 1999, le Canada va :

- engager vigoureusement des négociations détaillées dans tous les domaines;
- faire progresser le programme de facilitation des affaires en concentrant les travaux initiaux sur la rationalisation des procédures douanières;
- élaborer un processus collectif de consultation de la société civile dans les Amériques;
- mettre des fondations institutionnelles en place, ce qui comprend le fonctionnement du Secrétariat administratif de la ZLEA à Miami;
- faire progresser la ZLEA lors de la réunion des ministres du Commerce, que le Canada accueillera à Toronto en novembre 1999.

Les négociations sur la ZLEA ont été officiellement lancées par le premier ministre Jean Chrétien et d'autres dirigeants de l'hémisphère en avril 1998, en fonction des objectifs, des principes, des structures, des cadres et d'autres décisions établies dans la déclaration conjointe diffusée par les ministres du Commerce à San José, au Costa Rica, en mars 1998. Selon les objectifs clés et les principes directeurs des négociations qui ont été définies, la ZLEA devra favoriser une ouverture maximale des marchés par un accord équilibré et

étendu; cet accord devra être conforme aux règles et disciplines de l'OMC; et les pays doivent accepter l'accord globalement. L'acceptation globale de cet accord signifie que les pays ne peuvent pas « choisir à la carte » parmi les divers chapitres ou dispositions de cet accord, mais doivent l'accepter selon le principe du « tout ou rien ».

Également à la réunion de San José, les ministres du Commerce, reconnaissant le rôle de leader que le gouvernement canadien a joué dans le lancement des négociations sur la ZLEA, ont choisi le Canada pour présider les négociations jusqu'en octobre 1999. À ce titre, le Canada préside le CNC des négociateurs en chef. Le Canada recevra également la prochaine réunion des ministres du Commerce, prévue pour novembre 1999 à Toronto.

La première réunion du CNC a eu lieu à Buenos Aires en juin 1998. Elle a établi les programmes de travail des neuf groupes de négociation et des trois organes spéciaux, en se concentrant sur les questions horizontales.

#### **Les neuf groupes de négociation de la ZLEA**

- Accès aux marchés
- Agriculture
- Investissement
- Services
- Marchés publics
- Droits de propriété intellectuelle
- Subventions, droits antidumping et compensatoires
- Politique de concurrence
- Règlement de différends

#### **Les trois organes spéciaux**

- Comité des représentants gouvernementaux sur la participation de la société civile
- Groupe consultatif sur les petites économies
- Comité mixte d'experts du secteur gouvernemental et du secteur privé sur le commerce électronique

Les 12 groupes ont tous tenu leurs premières réunions en septembre ou octobre 1998 à Miami. Les résultats de ces rencontres initiales ont ensuite été examinés par le CNC à l'occasion de sa réunion de décembre 1998 au Suriname. Le CNC a également progressé sur un certain nombre d'autres questions au Suriname. Les membres du CNC se sont entendus sur un point